

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

1. Choix d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme SCHAEFFER Annie

2. Lecture et signature du précédent procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du 17 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

3. Instauration de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Grassendorf

Le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme résultant de la loi du 29 décembre 2010 de finance rectificative pour 2010 a institué la Taxe d'Aménagement (TA) A compter du 1^{er} mars 2012, la Taxe d'Aménagement se substitue à la Taxe Locale d'Equipement (TLE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), la Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE).

A compter du 1^{er} janvier 2015, les régimes pour la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement, de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) et de la participation des riverains en Alsace-Moselle, sont abrogés.

Il signale que si le taux de la TA est supérieur à 5 %, ces trois dernières participations sont simultanément supprimées.

Le champ d'application de la TA est établi sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, (hormis les trois secteurs avec des taux différents délimités sur le plan de la carte communale), la Taxe d'Aménagement au **taux de 5 %**

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans reconductible tacitement. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifié exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

4. Instauration d'une Taxe d'Aménagement à un taux de 20 % dans le secteur A « Rue des Vergers » à Grassendorf

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur A « Rue des Vergers », délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- Travaux de voirie - Réseau d'assainissement - Alimentation en eau potable - Eclairage public - Mise en place des réseaux secs et dont le coût total est estimé à **58 948 € HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur le secteur A « Rue des Vergers » délimité au plan joint, un taux de **20 %** ;

- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

En conséquence, les participations (TLE, PVR, Taxe des riverains Alsace-Moselle, PRE) sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

5. Instauration d'une Taxe d'Aménagement à un taux de 20 % dans le secteur B « Rue de la Croix » à Grassendorf

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur **B « Rue de la Croix »**, délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- Travaux de voirie - Réseau d'assainissement - Alimentation en eau potable - Eclairage public - Mise en place des réseaux secs et dont le coût total est estimé à **56 711 € HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur le secteur **B « Rue de la Croix »** délimité au plan joint, un taux de **20 %** ;

- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

En conséquence, les participations (TLE, PVR, Taxe des riverains Alsace-Moselle, PRE) sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifié exécutoire,

**compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011
et de sa publication le 14.11.2011**

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

6. Instauration d'une Taxe d'Aménagement à un taux de 20 % dans le secteur C « Rue Haute – Klamm » à Grassendorf

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur **C « Rue Haute – Klamm »**, délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- Travaux de voirie - Réseau d'assainissement - Alimentation en eau potable - Eclairage public - Mise en place des réseaux secs et dont le coût total est estimé à **77 696 € HT**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer sur le secteur **C « Rue Haute – Klamm »** délimité au plan joint, un taux de **20 %**
- d'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie.

En conséquence, les participations (TLE, PVR, Taxe des riverains Alsace-Moselle, PRE) sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.

La présente délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

7. Validation du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Maire est tenu d'élaborer un Document Communal d'Information des Risques Majeurs (DICRIM) car, comme le prévoit l'article L 125-2 du code de l'environnement, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Cette information comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Elle est consignée dans deux documents, établis respectivement par le Préfet et par le Maire :

- **le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, document général de présentation des risques recensés dans le Département et des communes qu'ils concernent ; il a été diffusé à l'ensemble des maires en septembre 2002 et fait l'objet de travaux d'actualisation ; il est consultable sur le site internet de la Préfecture ;

- **le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, dont l'élaboration incombe au Maire, et qui doit indiquer les mesures de prévention de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, et comprenant, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Le **DICRIM** est élaboré à partir des informations intéressant le territoire de chaque commune, transmises au Maire par le Préfet.

Le Maire présente le « **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)** ainsi que le « **Plan Communal de Sauvegarde** » (PCS) de la Commune de Grassendorf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le DICRIM qui sera régulièrement mis à jour et tenu à la disposition des habitants pour consultation en mairie et sur le site internet de la commune.
- Valide le PCS qui sera régulièrement mis à jour et tenu à la disposition des habitants pour consultation en mairie.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

8. Création d'un regard de captage des eaux pluviales rue des Noyers

Le Maire expose au Conseil municipal que, suite aux coulées d'eau boueuse à l'entrée du lotissement Sainte Agathe entraînant des inondations de caves dans les maisons riveraines, il y a lieu de réaliser un regard de captage des eaux pluviales dans le secteur.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé fourni par le Maire, et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de remédier aux conséquences liées au phénomène de coulées d'eau boueuse dans le secteur considéré,

Après examen des offres de prix proposées,

DECIDE de faire mettre en place un regard de captation des eaux pluviales, rue des Noyers, à l'entrée du lotissement Sainte Agathe

DECIDE de confier les travaux à l'entreprise S.E. WICKER de Schaffhouse sur Zorn pour un montant total de 2 649,14 € TTC

INSCRIT les crédits nécessaires en modifiant le Budget Primitif 2011 comme suit :

Article 2153 : Réseaux divers : + 2 650 €

Article 020 : Dépenses imprévues : - 2 650 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

9. Tubage de cheminée au presbytère

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la mise en place d'un poêle en faïence pour le chauffage du presbytère, il y a lieu de faire installer un tubage de cheminée, afin d'éviter les risques d'incendie, l'ancienne cheminée n'étant pas conforme pour ce mode de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la mise en place d'un poêle en faïence pour le chauffage du presbytère nécessite la pose d'un nouveau conduit de cheminée afin de se prémunir des risques d'incendie,

Après examen des diverses offres de prix proposées,

DECIDE de faire installer un conduit de cheminée en inox double paroi pour poêle OLIGER avec pose d'un caisson de protection placo flamme et la réalisation d'une finition peinte macao en sortie de cheminée ;

DECIDE de confier les travaux à l'entreprise HK Calorifuge Sarl de VASPERVILLER (Moselle) pour un montant total de 4 969,38 € TTC

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de 2011

AUTORISE le Maire à signer tous les pièces relatives à ce dossier.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

10. Travaux complémentaires au presbytère

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors des travaux de la mise aux normes de l'installation électrique du presbytère, il a fallu procéder à des fournitures et autres travaux supplémentaires (agencement de l'évier cuisine, ajout d'une prise dans chaque pièce, sonnette, télé-détecteur ...), non prévus au devis initial.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ces travaux se sont avérés nécessaires au cours des travaux de rénovation intérieure du presbytère et qu'il n'y avait pas lieu d'interrompre le chantier, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la facture présentée par l'entreprise DOLLINGER de BERSTHEIM pour un montant total de 23 838,27 €, supérieure de 4 603,17 € au devis initial

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de 2011.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER

*Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu*

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – JUNG Benoît – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie –

Membres absents : SYMANSKI Marie-Jeanne (excusée)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 3 novembre 2011

11. Spectacle de Noël

Monsieur le Maire rappelle que la fête de Noël des enfants prévue pour le 17 décembre 2011 comporte un spectacle de magie avec colombes pour enfants, présenté par le prestataire MEA DOMINIQUE MAGIE-DOM de DORLISHEIM pour un coût total de 625 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les termes du contrat tel qu'il est présenté

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2011

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,

compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 14 novembre 2011

et de sa publication le 14.11.2011

Le Maire :

Bernard INGWILLER